

SIRA 5 - [Partie 4/4] LA VIE MARITALE BÉNIE DU SAINT PROPHÈTE SAW

« Et Tu es certes, d'une Moralité Éminente. » (S68/4)

Article repris tel quel de l'ancien site Solisalim (publié le 31 août 2023). Il n'a pas encore été relu par le comité savant.

SIRA 5 - [Partie 4/4] LA VIE MARITALE BÉNIE DU SAINT PROPHÈTE SAW

Bismillahi Rahman Rahim

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

Allahoumma sôlli Sallim Âmine

II- SAGESSE DE LA POLYGAMIE DU SAINT PROPHETE SAW

Toutes les épouses RA du Prophète SAW étaient des femmes ayant déjà eu un premier mariage au moins hormis notre mère Aïcha RA qu'il SAW épousa alors qu'elle était vierge. Six d'entre elles (RA) étaient de la tribu Quraychite, cinq RA des autres tribus arabes, une esclave RA juive et un copte, la mère de son fils Ibrahim RA. Le Prophète SAW disait : « si vous possédez des coptes, soyez bienfaisants envers eux car ils ont le pacte de protection et de parenté. »

Le fait que le Prophète SAW se soit marié à ce nombre de femmes s'explique par plusieurs raisons :

1-Religieuse et législative

Comme son mariage avec Zaynab bint Jahch RA. En effet, les arabes dans la période préislamique interdisaient le mariage entre l'homme et l'ex-femme de son fils adoptif, car ils pensaient que la femme de ce dernier est comme la femme du fils véritable. Le Messenger d'Allah SAW l'épousa afin d'infirmer cette allégation. Allah SWT dit : « Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté. » S33 V37

2-Politique

Dans l'intérêt de l'Islam et dans le but de gagner les cœurs et d'attirer la bienveillance des tribus. En effet, le Prophète SAW avait épousé des femmes venant des plus grandes tribus Quraychites et des plus puissantes tribus arabes. Il SAW a également ordonné aux Compagnons de suivre cette méthode. Le Messenger SAW a dit à Abdul Rahman ibn Awf lorsqu'il SAW l'envoya à Dawmatul Jandal : « S'ils te sont obéissants, épouse la fille de leur roi. » (At-Tabarî)

3-Sociale

Comme son mariage avec les veuves de certains de ses Compagnons transités dans la voie de la propagation de l'Islam, sachant qu'elles étaient âgées ; toutefois, il SAW les a épousées par compassion et bienveillance pour elles et pour les honorer ainsi que leurs époux ;

L'écrivain italien L. Veccia Vaglieri a dit dans son livre Défense de l'Islam : « Muhammad SAW au cours des années de la jeunesse pendant lesquelles le désir charnel est le plus fort, bien qu'il SAW a vécu dans une société comme la société des arabes dans laquelle le mariage en tant que base sociale était inexistant ou presque, où la polygamie était de règle et le divorce très facile, n'épousa qu'une seule femme qui est Khadija RA. Elle RA était bien plus âgée que lui SAW et est restée sa femme unique pendant vingt-cinq ans. Il SAW n'a épousé une deuxième femme et plus encore qu'après la transition de Khadija RA, c'est à dire après l'âge de cinquante ans. Chacun de ses mariages avait une raison sociale ou politique. Cela parce qu'il SAW a visé à travers les femmes qu'il épousées s'honorer des femmes pieuses ou de créer des relations de mariage avec de nouvelles voies pour propager l'Islam. En dehors de Aïcha RA, le Prophète SAW n'épousa aucune femme vierge, ni jeune, ni belle... »

Thomas Carlyle, célèbre auteur anglais dit à son sujet dans son livre « Les Héros » : « Muhammad n'était pas un homme qui s'adonnait aux plaisirs charnels malgré les accusations dirigées contre lui SAW injustement et par transgression. Notre injustice et notre erreur seraient graves si nous estimons qu'il était un homme concupiscent, n'ayant d'autre souci que l'assouvissement de son plaisir sexuel. Que non ! Que l'écart est grand entre lui SAW et les plaisirs quels qu'ils soient ».

DEUXIEME PARTIE

Allah SWT dit : « Tu es d'un caractère éminent. » (S68/4)

Par Dieu, tu es d'un caractère éminent, noble de par des dispositions naturelles, courtois de par ton tempérament, pur de par ta nature innée.

Par Dieu, tu es d'une grande pudeur, d'un comportement sublime...

Par Dieu tu es le sommet des vertus.

I- LE COMPORTEMENT DU SAINT PROPHETE SAW ENVERS SES NOBLES ÉPOUSES RA :

Notre Bien Aimé Prophète SAW a dit d'après al Tirmidhî RA : « le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte le mieux avec ses épouses, et je suis celui qui se comporte le mieux avec mes épouses. »

Cette supériorité morale dans ses relations avec ses épouses RA, se manifeste sous la forme de la plus parfaite conduite qui soit.

***La tendresse et la douceur**

Connaissant bien la nature féminine, sachant qu'elle est plus émotive et plus faible psychologiquement et physiquement, le Prophète SAW conseilla d'être tendre et patient avec elle, de ne pas trop tenir compte de ses fautes, car être dure avec la femme mène à la rupture. Il SAW dit : « Veuillez du bien aux femmes. Elles ont été créées d'une côte et la côte la plus tordue est celle de la partie supérieure. Si tu cherchais à vouloir la redresser, tu la briserais, mais si tu la laissais ainsi, elle resterait tordue, je vous enjoins donc d'être bon

avec les femmes. » hadith rapporté par Boukhâri et Mouslim. Dans une autre version, il est dit : « Les femmes ont été créées d'une côte, si tu cherchais à vouloir la redresser, tu la briserais, conduis-toi bien avec elle et vous pourrez vivre ensemble. » hadith rapporté par Ibn Hîbbân et authentifié par Albany RA.

Dans le même ordre d'idée, Cheick Djalal Ud-Din Rûmî RA nous rapporte cet autre hadith du Prophète SAW : « En vérité les femmes l'emportent sur l'homme sage, et l'homme ignorant l'emporte sur elle. »

La tendresse est donc la solution à la nature tyrannique de la femme et cela n'est nullement un signe de faiblesse mais plutôt celui de la sagesse.

*Charmer et dorloter son épouse

L'une des images de la cajolerie et de la gâterie est d'appeler l'épouse par les noms qu'elle aime le plus ou de lui donner des petits noms qui seraient des diminutifs ou des surnoms pour adoucir et lénifier le prénom. Le Prophète SAW appelait Notre Mère Aïcha RA : "Aïch, ô Aïch, Djibril te salue «. (Hadith approuvé à l'unanimité). Il SAW l'appelait aussi par le surnom : Homayra, qui est un diminutif pour Hamra (rouge en arabe) qui signifie ici " blanche", comme l'a expliqué Ibn Kathîr dans son ouvrage 'An-Nihâya (la fin), alors qu'Ad-Dhahabî RA a dit : « Al Hamra "selon les gens du Hijâz, est la femme au teint blanc rosé, ce qui était rare parmi eux.

Notre mère Aïcha RA demanda un jour au Prophète SAW : " Comment est ton amour pour moi ? Il SAW lui répondit : " Comme le nœud de la corde" (voulant dire ainsi qu'il était fort et sûr). A maintes reprises ensuite elle RA lui demanda comment était le nœud, il SAW lui répondait : " toujours inchangé... "

Une autre image de la cajolerie est de jouer, de plaisanter, d'être en compagnie de son épouse.

Aïcha RA rapporter : « J'accompagnais le Prophète dans un de ses voyages alors que j'étais encore une jeune fille mince et svelte, puis le Prophète dit aux gens : « Avancez ! » Ils avancèrent, puis il me dit : « Vient faire la course avec moi. » Nous fîmes la course ensemble et je le battis. Il ne m'en parla plus pendant un long moment jusqu'à oublier ce fait. Plus tard, lorsque je pris du poids et je forcis, je l'accompagnais une nouvelle fois dans de ses voyages, puis il dit aux gens : « Avancez ! » Ils avancèrent, puis il me dit : « Viens faire la course avec moi. Nous fîmes la course ensemble et cette fois, il me battit. Il ria en disant : Cette fois c'est la revanche (de la première course perdue). » (Ahmad er Abou Dâwôud et authentifié par Al-Albany).

Anas RA raconte que le Prophète SAW avait un voisin persan connu pour ses mets délicieux. Ce voisin prépara un plat pour le Prophète SAW et le convia à sa table. Le Prophète SAW lui dit : « Et mon épouse ? (En parlant de son épouse Aïcha ra) » Il répondit : « Non (je ne l'invite pas) » Le Prophète SAW rétorqua : « Je refuse donc. » Le voisin réitéra son invitation et le Prophète SAW lui redemanda : « Et mon épouse ? » Il répondit : « Non (je ne l'invite pas) ». Le Prophète SAW rétorqua de nouveau : « Je refuse donc. » Le voisin réitéra une nouvelle fois son invitation et le Prophète SAW lui redemanda : « Et mon épouse ? » L'homme après trois demandes consécutives, dit : « Je suis d'accord. » Le Prophète SAW et Aïcha RA se levèrent et se suivirent mutuellement jusqu'à atteindre la maison de l'hôte. »

* La magnanimité du Prophète SAW fasse à leur offense

Harîssoune Aléikoum SAW représente le modèle suprême parmi les hommes quant à sa magnanimité devant les offenses de ses épouses et en endurance.

D'après Oumar ibn Al-Khattâb RA : "Nous peuple de Qouraych nous dominons nos femmes. Quand nous vînmes chez les Ançârs, nous vîmes que leurs femmes les dominaient et les nôtres se sont mises à imiter les leurs. Je m'emportai une fois sur ma femme mais elle me récusa, je ne le supportai point. Elle me dit alors : pourquoi t'étonner que je te réplique ? Par Allah, les épouses du Prophète SAW le contestent, une d'elles le déserte même du jour à la nuit. J'en fus terrifié et lui répondit : " Maudite soit celle parmi elles qui le fait." Je mis mes vêtements et descendit pour voir Hafsa et lui dit : Eh Hafsa, est-ce que l'une d'entre vous se fâche avec le Prophète SAW jusqu'à la nuit ? Elle répondit par l'affirmative. Je lui dis alors : Malheur à toi ! Pourrais-tu te prémunir contre la colère d'Allah pour la colère de Son Prophète SAW et éviter ta perte ? (Hadîth de Al-Boukhâri)

Il SAW leur tenait de belles paroles comme si le mal n'avait été fait ou dit par elles. D'après notre mère Aïcha RA : "Le Messenger d'Allah SAW me dit : « Je sais lorsque tu es satisfait de moi et lorsque tu es en colère contre moi. »

Je lui dis : « Mais comment sais-tu cela ?"

Il SAW me dit : « Lorsque tu es satisfait de moi, tu dis : Non par le Seigneur de Mohammad ! Et lorsque tu es en colère contre moi, tu dis : Non par le Seigneur d'Ibrahim ! »

Je lui dis : « Tu as dit vrai (ou sans doute), par Allah ô messenger d'Allah, je ne peux désertir que ton nom. » (Rapporté par Al-Boukhâri).

Anas RA rapporta que quand Safiyya RA sut que Hafsa RA disait d'elle avec mépris qu'elle était la fille d'un juif, elle se mit à pleurer. Le Prophète SAW entrant chez elle et la trouvant ainsi, lui demanda la raison de ses larmes. Elle lui répondit : « Hafsa a dit de moi que j'étais

la fille d'un juif »> Le Prophète SAW lui dit alors : « Tu es certes la descendante d'un prophète, ton oncle paternel est un prophète et tu es l'épouse d'un prophète. Peut-elle donc se permettre de se vanter devant toi ? »

Puis il dit à Hafsa : « Crains Allah ô Hafsa » (Imam Ahmad, al-Tirmidhî et Ibn Hibbân).

Anas RA rapporte : « Le Prophète était chez l'une de ses femmes et l'une des Mères des croyants envoya un plat qui contenait de la nourriture. La femme chez qui le Prophète était, frappa la main du serviteur et le plat tomba et se fendit. Le Prophète rassembla les morceaux du plat puis se mit à rassembler la nourriture du plat et la mit dans ce qui restait (du plat) en disant : « Votre mère a été jalouse ». Puis il retint le serviteur jusqu'à ce qu'on lui eût donné un plat de la femme chez qui il était et donna ainsi le plat en bon état à celle dont le plat fut cassé. Et il laissa le plat brisé chez celle qui l'avait cassé » (Al-Boukhârî).

*L'équité

Quant à l'équité et l'impartialité du Prophète SAW avec ses épouses RA, s'apparentent à son amour pour ses proches, du dorlotement, de sa patience et de sa fidélité. Son équité trouve source dans son sens des responsabilités, et de la nature innée dont Allah SWT l'a doté.

Le Prophète SAW, comme l'a dit Aïcha ra : " Il ne préférait aucune d'entre nous sur les autres quand il s'agissait de demeurer avec nous. Chaque jour, il faisait la tournée de nous toutes, s'approchant de chacune, sans la toucher, jusqu'à atteindre la demeure de celle chez qui il devait passer la nuit ce jour-là. » (Abou Dâwoud). Dans un autre hadith : " Il SAW attribuait à chacune de ses épouses RA, sa journée et sa nuit (qu'il SAW passait avec elle ra), sauf que Sawda bint Zama RA a fait don de sa journée et de sa nuit à Aïcha RA, quêtant par-là l'agrément du Prophète SAW." (Al-Boukhârî).

Toujours selon Aïcha ra : " Le Prophète SAW, à chacun de ses voyages, tirait au sort celle de ses femmes RA qui allait sortir avec lui. "

Elle RA dit encore : " Quand la maladie a pesé sur le Prophète SAW et que son mal s'est accru, il a demandé l'autorisation à ses épouses RA de se faire soigner dans ma demeure et elles (RA) ont approuvé. " (Al-Boukhârî). Elle RA continue : " il a transité un jour qui était mon tour habituel, Allah a pris son âme alors que sa tête reposait entre ma poitrine et la base de mon cou et sa salive s'est mélangée à la mienne." (Al-Boukhârî).

Et malgré la perfection de son impartialité avec ses épouses RA, le Prophète SAW n'arrêtait pas de demander pardon à Alla SWT disant souvent : « Ô Seigneur ! Voici ma partition dans ce qui m'appartient, alors ne me reproche pas ce qui T'appartient et ne m'appartient pas. » (Abou Dâwoud).

Le Prophète SAW démontre dans un hadith à quel point l'impartialité entre les épouses est cruciale : « Qui a deux épouses et n'est pas équitable avec elles, se présentera le jour du Jugement dernier avec sa moitié tombante. » Et dans un autre récit : « rampante » (Abou Dâwoud et autres).

*La loyauté et le dévouement

Aïcha RA dit : " Je n'ai jamais été aussi jalouse d'une femme autant que je l'ai été de Khadija tellement le Prophète SAW la mentionnait en faisant son éloge. "

Une des images de la loyauté du Prophète SAW se découvre dans le verset du "Takhyîr" (le choix) : « ô Prophète ! Dis à tes épouses : «si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. » (S33/28). Le Prophète SAW a commencé par en parler à Aïcha RA lui disant : "Je vais t'entretenir d'un sujet, mais ne te précipite pas avant d'en avoir référé aux tes parents..." (Al-Boukhâri).

Elle RA mesurait son propre bien plus que le pourraient ses parents, et elle RA a répondu au Prophète SAW : " Et c'est pour cela que je dois en parler à mes parents ? Mais je choisis Allah, Son Prophète et la vie éternelle dans l'au-delà. "

Puis le Prophète SAW a fait la tour des demeures de ses épouses RA, les informant du verset et leur disant : " Aïcha RA a dit ceci". Elles (RA) répondirent toutes : "Et nous disons comme Aïcha ". Notre Mère Aïcha RA, après avoir donné sa réponse et fait son choix, a demandé au Prophète SAW de ne pas évoquer son choix à quiconque de ses épouses. Le noble Prophète SAW lui a répondu : " Allah ne m'a pas envoyé pour imposer ce qui est difficile aux gens ni obstiné, mais m'a envoyé un enseignant facilitateur. Si une femme me le demande, je lui dirai. » (Hadith de consensus)

*Préserver les secrets du couple

Le Prophète SAW ordonna de garder les secrets des femmes en disant : « Le jour de la résurrection, parmi les personnes dont la situation sera des plus mauvaises auprès d'Allah, l'homme qui prend plaisir avec sa femme et la femme qui prend plaisir avec lui pour ensuite divulguer leur intimité (aux autres) ». (Rapporté par Mouslim).

Le Prophète SAW a pris soin des exigences sexuelles de la femme ; c'est pour cette raison qu'il SAW encouragea les maris à accomplir leur devoir envers leurs épouses afin qu'elles n'éprouvent pas l'envie de voir autre que son mari. Le Prophète SAW dit : « Chaque fois que

vous faites œuvre de chair, ceci est équivalent à une aumône. » Les Compagnons RA s'écrièrent : « Ô Messenger d'Allah ! Comment pouvons-nous assouvir nos besoins sexuels et obtenir par là une récompense ? » Il SAW répondit : « N'as-tu pas vu la personne qui accomplit l'acte sexuel de façon illicite ; cette personne ne récolterait-elle pas un péché ? De la même façon, celui qui accomplit l'acte sexuel de façon licite obtient une récompense. », rapporté par Mouslim.

***Interdiction d'avoir de mauvaises suspicions à l'égard de sa femme**

Jabir RA dit : « Le messenger d'Allah SAW interdit au voyageur de rentrer chez son épouse la nuit par surprise afin de la prendre sur le fait accompli et pour ambitionner de voir un faux pas. »

***La bonne cohabitation entre époux**

Dans le sermon d'Adieu, le Prophète SAW exhorte en ces termes : " Craignez Allah en vos femmes, car vous les avez prises selon un pacte que vous avez conclu avec Allah, et ce n'est qu'avec la permission d'Allah que vous cohabitez avec elles. Elles ont des droits sur vous, et vous avez des droits sur elles. Elles ne doivent accueillir personne chez vous sans votre accord. Si elles s'avisent de le faire, allez loin dans la punition. En revanche, elles sont en droit d'exiger de vous que vous les entreteniez." (Rapporté par Mouslim).

Le Prophète SAW a aussi dit :

" Le croyant ne doit pas détester sa femme croyante, car si elle a un mauvais trait de caractère, elle doit en avoir un autre bon."(Mouslim) ;

"Le croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a la meilleure moralité, et le plus prévenant envers sa petite famille." (Rapporté par At-Tirmidhî et autres)

"Le meilleur d'entre vous est le meilleur avec ses proches, et je suis le meilleur avec mes proches"

Cependant, malgré la bonne cohabitation qu'adoptait le Prophète SAW avec ses épouses, les mères des croyants RA, et ce qu'il leur prodiguait de commisération, de clémence, de tendresse et de délicatesse, il SAW n'était pas toujours de cette nature dans toutes les circonstances. En effet, il SAW par sagesse, attribuait à chaque situation l'acte adéquat qui y correspond. Si la bonne société et la bonne entente étaient plus appropriées, il SAW les adoptait. Mais si la discipline, le châtement et la désertion s'imposaient, il SAW en faisait son choix.

L'expression la plus forte de la colère du Prophète SAW envers ses épouses était le silence et la réclusion.

Quand ses épouses RA ont attendu de lui qu'il SAW dépenses pour elles plus que ne le permettraient ses moyens, et qu'elles ont voulu vivre la vie en long et en large, contrainte à ce que le Messager d'Allah SAW avait choisi pour lui, il SAW s'est éloigné d'elles et les a désertées pendant un mois, jusqu'à Allah SWT descende à leur sujet les versets coraniques suivants : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allah que vous voulez et Son messager ainsi que la Demeure dernière, Allah a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense. » (S33/28-29)

Le Prophète SAW rompit encore momentanément avec toutes ses épouses, ayant appris que le secret qu'il SAW a confié à l'une de ses épouses a été dévoilé par celle-ci. Et selon des commentateurs RA, ce serait en cette circonstance que Dieu révéla la sourate at-Tahrim ; d'autres disent que c'est plutôt au sujet de ce complot ourdi par Sawda, Aïcha et Hafsa RA. D'après Aïcha RA, l'Envoyé de Dieu SAW avait l'habitude de rester longtemps chez Zaynab bint Jahch RA et de boire du miel. Hafsa et moi, dit Aïcha, nous nous entendîmes de dire au Prophète SAW, quand il viendra chez l'une de nous deux : " je trouve que tu sens le Maghafir (plante mucilagineuse à saveur agréable, mais malodorante). Est-ce que tu as mangé du Maghâfir ?" Quand il SAW pénétra chez l'une d'elles, elle lui dit cela. Et lui de répondre : " Non, mais j'ai bu du miel chez Zaynab bint Jahch et je ne le boirai plus."

Oumar ibn Al-Khattâb RA a dit :

" Lorsque le Prophète SAW eut décidé de se priver de ses femmes pour quelque temps, j'entrai à la mosquée et trouvai les gens tout pensifs et inquiets (les yeux fixés par terre en frappant le sol de coups de pierres). Ils disaient : "L'Envoyé de Dieu a répudié ses femmes !" Ceci se passait avant la révélation du verset imposant le port du voile. Je me dis alors : «je dois absolument savoir aujourd'hui la raison de cela."

Oumar RA poursuivit : j'entrai chez Aïcha et lui dit : " Ô file de Abou Bakr ! Oses-tu nuire à l'Envoyé de Dieu ?"

Elle répondit : « Pourquoi te mêles-tu de mes affaires, ô ibn Al-Khattâb ? Occupe-toi plutôt de ta fille (Hafsa) ! (Également épouse du Prophète SAW).

Je me rendis chez Hafsa bint Oumar et lui dit : « O Hafsa ! Comment oses-tu nuire à l'Envoyé de Dieu ? Par Dieu, je sais que le Prophète SAW ne t'aime pas et sans moi, il t'aurait répudiée." Et Hafsa RA de se mettre à pleurer. Je lui demandai : " Où est l'Envoyé de Dieu SAW ?"

" Il SAW est dans son belvédère"

Je me rendis chez lui et trouvai Rabâh, le domestique de l'Envoyé de Dieu SAW, assis sur le seuil du belvédère, pendant ses pieds sur un tronc d'arbre creux dont l'Envoyé de Dieu se sert pour accéder ou descendre de son belvédère. Je l'appelai : « Ô Rabâh ! Demande pour moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé de Dieu SAW !

Le serviteur regarda tantôt vers moi tantôt vers le belvédère sans dire un mot. Je réitérai la demande "Ô Rabâh ! Demande pour moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé de Dieu SAW !" et comme je ne reçus aucune réponse, je m'écriai pour la troisième fois : " Ô Rabâh !

Demande pour moi l'autorisation d'entrer chez l'Envoyé de Dieu SAW, je crois que le Prophète pense que je suis venu pour lui parler de Hafsa. Par Dieu, s'il m'ordonne de couper le cou à Hafsa, je le ferai". Je haussai la voix, et alors il me fit signe de monter. J'entrai chez l'Envoyé de Dieu SAW et le trouvai étendu sur une natte. Je m'assis et lui de se couvrir de son pagne qu'il portait seulement. Je vis alors les traces de la natte dessinées sur son flanc. Je regardai dans la chambre de l'Envoyé de Dieu SAW et ne trouvai qu'une poignée d'orge et une autre d'acacia blond (servant au tannage), ainsi qu'une peau suspendue qui n'a pas encore été tannée. A cette scène, je ne puis pas retenir mes larmes.

" Pourquoi pleures-tu, ô ibn Al-Khattâb ?" demanda le Prophète SAW

Je répondis : « Ô Prophète de Dieu ! Et comment ne pas pleurer en voyant les traces qu'a laissée la natte sur ton flanc et ce belvédère qui ne contient presque rien. Comment ne pas pleurer en comparant ta situation - toi l'Envoyé de Dieu et son élite, dans ta petite chambre- à celle de César ou de Chosroes qui jouissent des fruits et des ruisseaux ?

- "Ô ibn Al-Khattâb, répliqua le Prophète SAW, ne consens-tu pas que nous aurons la vie future et qu'ils ont ce bas monde ?"

- "Si" dis-je. Lorsque je pénétrai chez lui, poursuivit Oumar RA, je remarquai les signes du mécontentement sur son visage et je lui dis : " Ô Envoyé de Dieu ! Pourquoi éprouves-tu trop de peine au sujet des femmes ? Si tu les avais répudiées, Dieu est avec toi ainsi que Ses anges, Gabriel, Mîkâ'îl, ainsi que moi, Abou Bakr et tous les croyants. « Jamais auparavant-Dieu merci-je n'ai eu, en parlant, un tel désir de recevoir une confirmation divine pour mes propos. Plus tard, le verset du libre arbitrage fut révélé : {S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange des épouses meilleures que vous...} et {Mais si vous vous soutenez l'une l'autre (Aïcha et Hafsa) contre le Prophète, alors ses alliés seront Dieu, Gabriel et les vertueux d'entre les croyants et les anges sont par surcroît (son) soutien} (S66/4-5).

Aïcha bint Abou Bakr et Hafsa soutenaient l'une l'autre contre les autres épouses du Prophète SAW. Je lui dis : " Ô Envoyé de Dieu ! Les as-tu répudiées ?

- "Non", me répondit-il.

"Ô Envoyé de Dieu, poursuivis-je, je suis entré dans la mosquée et j'ai trouvé les musulmans anxieux, pensifs, disant : " L'Envoyé de Dieu a répudié ses femmes ! ". Puis-je descendre leur annoncer que tu ne les as pas répudiées ?"

Il SAW me répondit : " Oui, si tu veux. « Je ne cessai de m'entretenir avec lui jusqu'à ce que j'aie vu disparaître les traces de la colère de son visage, il a même souri et ri. L'Envoyé de Dieu avait la plus belle bouche. Puis, le Prophète SAW, descendit et je descendis à mon tour, en me collant au tronc, tandis que lui il descendit si aisément sans le toucher comme s'il marchait sur la terre. Je lui dis : « Ô Envoyé de Dieu ! Mais tu n'avais passé que vingt-neuf jours dans ton belvédère ! « (le Prophète SAW avait décidé de se retirer pour un mois)

Il répondit : " Le mois parfois est de vingt-neuf jours !"

Alors, je me tins sur la porte de la mosquée et je m'écriai à voix haute : " l'Envoyé de Dieu SAW n'a pas répudié ses femmes !"

A cette occasion, Dieu révéla ce verset : {Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement...)} (S4/83)

Dans cette affaire, poursuivit Oumar, j'étais celui qui eut appris la vérité (parmi ceux qui cherchent à être éclairés) et Dieu a révélé le verset du libre arbitrage. (Mouslim n°2704).

*La sourate at-Tahrim (l'interdiction)

-Ô Prophète ! Pourquoi en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite ? Et Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux.

-Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments. Allah est votre Maître ; et c'est Lui l'Omniscient, le Sage.

-Lorsque le Prophète confia un secret à l'une de ses épouses et qu'elle l'eut divulgué et qu'Allah l'en eut informé, celui-ci en fit connaître une partie et passa sur une partie. Puis, quand il l'en eut informée elle dit : " Qui t'en a donné nouvelle ?" Il dit : " C'est l'Omniscient, le Parfaitement Connaisseur qui m'en a avisé ".

-Si vous vous repentez à Allah c'est que vos cœurs ont fléchi. Mais si vous vous soutenez l'une l'autre contre le Prophète, alors ses alliés seront Allah, Gabriel et les vertueux d'entre les croyants, et les Anges sont par surcroît [son] soutien.

-S'il vous répudie, il se peut que Seigneur lui donne en échange des épouses meilleures que vous, musulmanes, croyantes, obéissantes, repentantes, adoratrices, jeûneuses, déjà mariées ou vierges. S66

II-COMPORTEMENT DU PROPHETE SAW ENVERS SES NOBLES ENFANTS RA

Le Prophète SAW se distinguait par sa clémence et sa compassion à l'égard de ses enfants RA. Il priait en portant (Dame) Oumâmah, sa petite-fille. Il la portait lorsqu'il se tenait debout et la posait lorsqu'il se prosternait. Aussi, lorsqu'il se prosternait, (Sidna) Hassan RA et (Sidna) Houssein RA, ses deux petits-fils, montaient sur son dos et il ne cessait d'être en prosternation jusqu'à ce qu'ils aient pris leur part de distraction et pour ne pas les déranger dans leur amusement.

Lorsque son fils Ibrahim transita, il pleura et on lui dit : « Tu pleurs, ô Messenger d'Allah ! Il a dit : « Oui, c'est une miséricorde. »

Ensuite il dit :

« Les yeux versent des larmes, le cœur est meurtri de tristesse, mais malgré cela, nous ne prononçons que ce qui plaît à notre Seigneur. Certainement, nous sommes tristes de devoir te quitter, ô Ibrahim ! » (Boukhâri et Mouslim)

III- COMPORTEMENT DU TRÈS SAINT PROPHETE SAW ENVERS SES NOBLES ESCLAVES RA

Anas ibn Malik RA, servant du Prophète SAW rapporte : « Je l'ai servi durant dix années, et jamais il ne me dit «fi ! » par mépris, ni ne me dit pour une chose que je n'avais faite : « pourquoi as-tu fait cela ? », et ni pour une chose que je n'avais pas fait : « pourquoi n'as-tu pas fait ainsi ? »

Sources

Non indiquées (article de l'ancien site, pas encore relu).

Article en ligne : localhost:3000/le-prophete/sira-5-partie-4-4-la-vie-maritale-benie-du-saint-prophete-saw — PDF
génééré le 17 octobre 2026.